



Monsieur Claude Wiseler
Président de la Chambre des Députés
Luxembourg

Luxembourg, le 15 novembre 2024

Monsieur le Président,

Conformément à l'article 81 du règlement de la Chambre des Députés, nous vous prions de bien vouloir transmettre la question parlementaire urgente suivante à Madame la ministre de la Santé et de la Sécurité sociale.

Lors de la séance publique de la Chambre des Députés du 13 novembre 2024, Madame la ministre de la Santé et de la Sécurité sociale a annoncé que le programme du cannabis médicinal sera modifié à partir du 1^{er} janvier 2025. À terme, suite à une période de transition, il est prévu d'abandonner le recours aux somités fleuries riches en THC tandis que la quantité maximale de substance pouvant être mise à disposition pendant 28 jours sera abaissée. Madame la Ministre a aussi annoncé qu'une évaluation des besoins sera effectuée en 2025.

Cette annonce risque de prendre de court de nombreux patients participant au programme. En effet, une baisse de dosage ne peut se faire du jour au lendemain. Quant aux patients souhaitant poursuivre leur traitement malgré tout, il leur faudra du temps pour pouvoir participer à un éventuel programme analogue dans un autre pays. Dans ce contexte, nous aimerions poser les questions suivantes à Madame la Ministre :

- Pourquoi les résultats de l'évaluation des besoins ne sont-ils pas attendus avant de procéder à un changement du programme de cannabis médicinal ? Sur quels éléments repose la décision des changements annoncés ?
- D'autres modifications au programme de cannabis médicinal que celles évoquées lors de la séance publique du 13 novembre sont-elles prévues ?
- Comment les patients qui participent actuellement au programme seront-ils informés des modifications à venir ? Un accompagnement spécifique pour chaque patient est-il prévu ?

- Madame la Ministre n'estime-t-elle pas qu'il serait plus sage de postposer cette décision afin de ne pas pénaliser les patients de manière supplémentaire ?

Veillez croire, Monsieur le Président, en l'assurance de notre profond respect.



Georges Engel
Député



Paulette Lenert
Députée